

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES ALLOIS

Registre des délibérations du Comité Syndical

03 - Délibération en date du 16/12/2020 portant approbation des honoraires du cabinet d'étude LARBRE INGENIERIE pour l'assistance à la rédaction de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public :

Le Comité Syndical du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Allois s'est réuni à la mairie de La Geneytouse le 16 décembre 2020, à 18H00 suivant convocation en date du 09 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Olivier LABREGERE.

Présents : MM LABREGERE Olivier, DESROCHE Roger, GRENIER Christian, LEMARCHAND Frédéric, MAYAUD Thierry, PAROT Serge, PAUZAT Yves, REYGNAUD Claude, THEYS Antony.

Absents excusés : MM. ROUX Jacques, SERRU Romain, THALAMY Bernard,

M. Frédéric LEMARCHAND a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	9	9	9	9	0

Le Président expose à l'assemblée qu'afin de préparer le 1^{er} avenant au contrat de délégation de service public, approuvé par délibération de ce jour, il a fait appel au Cabinet LARBRE INGENIERIE qui avait assisté la collectivité pour la signature du contrat initial.

Il précise que la prestation pour la rédaction de cet avenant s'élève à 300,00 euros HT.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la proposition d'honoraires du cabinet LARBRE INGENIERIE, soit 300,00 euros HT,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

A La Geneytouse, le 17 décembre 2020

Le Président

LABREGERE Olivier



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 18 décembre 2020.